

[REDACTED]

en limite de la zone UR3-0L derrière mon domicile
je souhaite connaître la destination envisagée par la Métropole

faute que la zone prévue dite pavillonnaire puisse comprendre
des bâtis d'une hauteur maximale de 9 mètres. Il ne s'agit
plus de pavillons mais d'immeuble.

De plus, la construction de bâtis de 9 mètres causera
un préjudice certain des mi-à-ni des propriétaires de
maisons qui infortunément n'ont qu'un seul niveau.

Je regrette que cette zone n'a pas été classée en lot vert au
regard de l'utilisation actuelle des riverains.

[REDACTED]